



Cette identification visuelle a été adoptée par résolution du conseil de la Ville le 3 décembre 2012 (CV-2012-11-15). Elle exprime qu'à Lévis, la coopération est une valeur enracinée profondément, cultivée fièrement et récoltée abondamment. Le visuel symbolise aussi la croissance et l'épanouissement qui jaillissent de la coopération. Le choix du format vertical ou horizontal est principalement dicté par l'espace disponible.

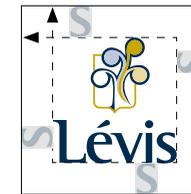
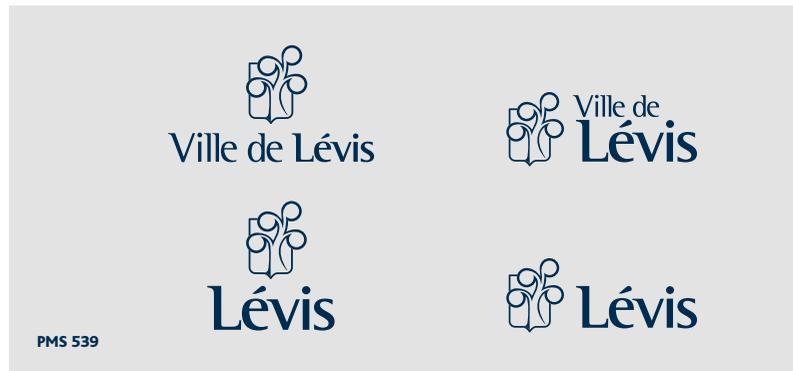
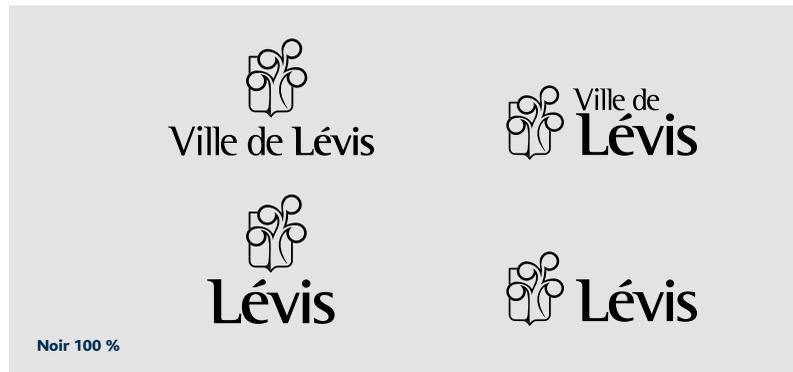
Approbation avant l'utilisation : tout document émanant de la Ville et destiné à l'externe doit porter le logo selon les normes en plus d'être approuvé par la Direction des communications. De même, toutes les demandes pour obtenir un logo provenant de l'externe doivent être référées à la Direction des communications. (Extrait de la directive D-2002-24)



Cette version du logo avec la mention « Ville de » est celle utilisée en communication interne et sur les documents légaux sur fond blanc ou très pâle.



Cette version du logo sans la mention « Ville de » est destinée à l'usage publicitaire et au grand public. On l'emploie sur les objets promotionnels, dans les campagnes de publicité, sur les communiqués de presse, dans le site Internet et sur tous les outils d'information destinés à la population sur fond blanc ou très pâle.



Logo sans « Ville de » vertical et les versions horizontales avec et sans « Ville de »

Un espace minimal est nécessaire de chaque côté du logo pour l'éloigner d'un autre élément visuel ou du bord de la page. Cet espace est défini par une unité de mesure relative à la dimension du logo. Il s'agit de la taille du « S » minuscule du mot Lévis. La hauteur du « S » détermine l'espace minimal à respecter tout autour du logo.

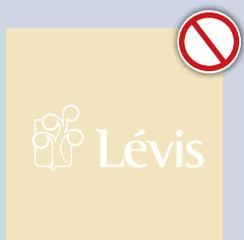


La réduction maximale autorisée pour conserver une bonne lisibilité de l'ensemble des éléments est de 0,5 cm (3/16 pouce) de largeur pour l'écu, toutes proportions gardées, en version horizontale ou verticale. Cette mesure exclut les ramifications de l'arbre. Il est important de respecter les proportions lors de la redimension de l'identification visuelle.

	Bleu foncé	Bleu pâle	Doré	Sable
CMJN	C100 M49 J00 N70	C20 M10 J00 N14	C00 M18 J100 N27	C00 M07 J40 N11
RVB	R00 V43 B84	R175 V189 B210	R196 V160 B6	R231 V210 B152
WEB	# 002b54	# afbdd2	# C4A006	# e7d298
PANTONE	PMS 539 C	PMS 539 C (20 %) ou PMS 536 C	PMS 118 C (117 U)	PMS 118 C (117 U) (40 %) ou PMS 4525 C



Fond trop foncé pour utilisation avec le logo couleur. L'usage du logo renversé est ici requis.



Fond trop pâle. La version monochrome doit ici être utilisée.



Inversion manuelle. Il faut ici utiliser la version renversée officielle.



Inversion manuelle. Il faut ici utiliser la version renversée officielle.



Effet de trame interdit.



Modification manuelle de la couleur de la police de caractères interdite.



Modification des proportions interdite.



Modification de la police de caractère interdite.



Déformation interdite.



Usage en angle interdit.



Utilisation d'un seul élément en guise de signature interdite, mais permise en artifice graphique sans l'écu dans un design.

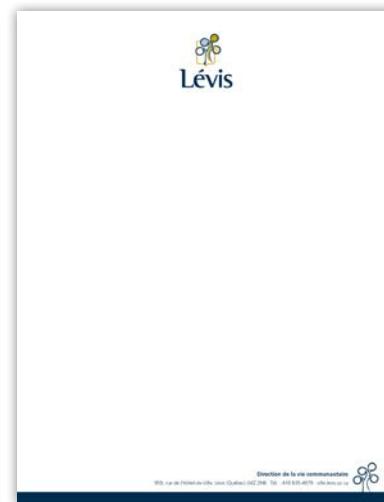
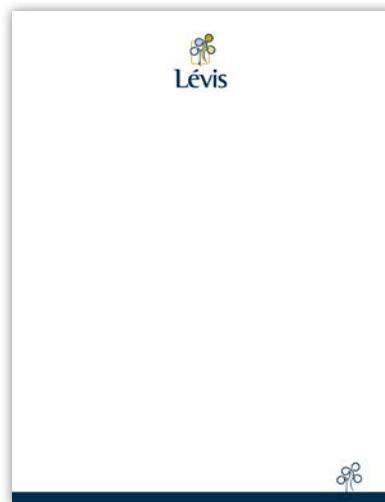


Ajout d'effet visuel comme un ombrage ou du 3D interdit.

Papier – usage externe

Version officielle

Personnalisation avec le gabarit Word



Pour le papier en-tête, la version verticale du logo sans la mention «Ville de» doit être utilisée. Le modèle retenu est unique pour l'ensemble des directions, services et divisions. Pour personnaliser le papier, il suffit d'utiliser le fichier gabarit spécifique à chaque direction, service ou division. À l'impression, le pied de page électronique est combiné au pied de page pré-imprimé, complétant ainsi la mise en page.

Enveloppe



Spécifications
Supremex
Recyclé 100 %
Couleur : blanc
Apprêt : Veli
Poids : 24 lbs
(ou papier équivalent)

Cartes professionnelles



Spécifications
Rolland Opaque 50 Couverture
Recyclé 50 %
Couleur : blanc brillant
Apprêt : lisse
Poids : 160 M
(ou papier équivalent)

Afin de véhiculer une image uniforme de l'identification visuelle, des modèles de document existants peuvent être adaptés. Ces modèles sont disponibles sur le réseau informatique, dans le répertoire public « Modèles ».

Signature de courrier électronique

Prénom Nom | Titre

Nom de la direction

2303, chemin du Fleuve

Lévis (Québec) G6W 5P7

Tél. : 418 835-4960, poste 1234 | Téléc. : 418 835-8289

(Image déterminée par la
Direction des communications)



La signature s'écrit en police de caractères Arial 10 pt. Le nom et le titre doivent apparaître sur la même ligne et être séparés par une ligne verticale. Ils doivent être en caractères gras et de couleur bleu (R : 2, V : 85, B : 127). Le reste du bloc signature est en noir, non gras. Sous les coordonnées, une image est placée. C'est la Direction des communications qui détermine laquelle, en fonction des campagnes promotionnelles en cours.



Utilisation des armoiries

Les armoiries de la Ville de Lévis s'inspirent de celles de François Gaston, marquis puis duc de Lévis (1720-1787). Le chevalier de Lévis a été le compagnon d'armes du marquis de Montcalm et le vainqueur de la bataille de Sainte-Foy en 1760.

Elles sont réservées exclusivement pour les besoins du conseil municipal, du Cabinet de la mairie et pour les activités protocolaires.

Emblème floral



La fleur emblème de Lévis a été dévoilée le mercredi 8 juin 2005 à la suite d'un concours intitulé Une fleur emblème pour ma Ville tenu sur l'ensemble du territoire lévisien.

Drapeau



Le drapeau officiel de la Ville de Lévis est rattaché à nos lointaines origines et conforme aux règles héraldiques. Le drapeau porte les couleurs du chevalier de Lévis, « maréchal de la Foi », et sa croix blanche marque le respect et la fidélité que nous portons à la religion de nos aïeux.